



Conseil économique et social

Distr. générale
14 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Trente-septième session

9-19 février 1999

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement social :

thème prioritaire : mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet

Déclaration soumise par la Fédération internationale des assistants sociaux et assistantes sociales, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

La Fédération internationale des assistants sociaux et assistantes sociales a été créée officiellement en 1950 et s'occupe de questions générales depuis 1928. La Fédération compte actuellement 85 associations membres, représentant plus de 460 000 travailleurs sociaux dans 70 pays. Elle a pour mission de présenter et de promouvoir les vues des travailleurs sociaux auprès des organisations nationales et internationales qui s'occupent de la planification sociale, du développement social et d'activités et programmes de protection sociale au bénéfice des populations¹.

Les assistants sociaux ont toujours fourni des services sociaux à un large éventail de personnes nécessiteuses. Ils ont mis au point les normes et les conditions de formation qui garantissent une bonne pratique professionnelle. La profession a étudié et analysé les facteurs qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie et à l'élaboration de politiques et programmes publics productifs. La sensibilisation à ces objectifs fait partie intégrante des activités des assistants sociaux à tous les niveaux.

* E/CN.5/1999/1.

La Fédération appuie la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. Pendant la période qui a suivi le Sommet, un nombre considérable d'exposés écrits et oraux ont présenté la conception des aspects du développement social défendue par les gouvernements et les organes et organismes des Nations Unies. À la suite d'autres conférences au sommet, des groupes spéciaux de suivi des Nations Unies, des rapporteurs spéciaux et des groupes de la société civile ont été mis en place et des rapports sur la situation dans le monde ainsi que des rapports émanant de plus de 120 pays qui ont ratifié la Convention sur les droits de l'enfant ont été établis.

L'interaction entre les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les organismes des Nations Unies met en évidence les objectifs et intérêts divergents de ces derniers et les recoupements des uns et des autres. Cependant, ces discordances portent préjudice à un grand nombre de personnes que ces organisations doivent servir. Il est malheureusement prouvé que les gouvernements n'ont pas intégré la réalisation des engagements pris au Sommet dans leurs politiques, ce qui a réduit l'aide fournie aux personnes dans le besoin. Les écarts sont considérables entre les nantis et les nécessiteux. Ces derniers continuent de se heurter au phénomène d'exclusion, et un grand nombre de personnes, parmi lesquelles des femmes, des enfants, des handicapés, des malades mentaux, des personnes âgées, des populations autochtones et d'autres, sont non seulement laissés sont à la traîne mais aussi victimes d'une détérioration aggravée de leur situation sous le poids des besoins insatisfaits qui s'accumulent.

Le manque de ressources est souvent rendu responsable de l'absence de progrès dans ces domaines. Comme l'indique le Programme d'action de Copenhague, «ce sont les gouvernements qui sont les premiers responsables du développement social et de l'application du Programme d'action du Sommet, encore que la coopération et une assistance internationales soient essentielles si l'on veut que cette application soit totale»².

Dans leurs efforts pour assurer de meilleures conditions de vie à des populations nombreuses, les gouvernements ont besoin de l'appui continu et de la participation de nombreux secteurs de la société civile. Il est donc utile que la Commission examine, à sa présente réunion, la question des services sociaux de base pour tous, expression qui souligne bien la grande diversité des personnes dont les besoins doivent être satisfaits.

Pour atteindre l'objectif des services sociaux de base pour tous, la Fédération est résolument favorable à la collaboration entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Son domaine de spécialisation et les efforts qu'elle mène depuis des décennies auprès de diverses institutions et en oeuvrant dans les villages et les quartiers a permis aux travailleurs sociaux d'appuyer le plus possible la participation de petits groupes et de particuliers aux activités de ces organes plus grands de la société.

Le concept des services sociaux de base pour tous suppose aussi une vision plus large de la gamme des prestataires de services nécessaires pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, des communautés, des familles et des individus. Les assistants sociaux sont des prestataires de services qui sont prêts et qui ont l'expérience et la capacité nécessaires pour se joindre à d'autres prestataires afin d'assurer les services sociaux de base pour tous.

S'intéressant surtout à la personne ou à la famille dans une situation donnée, les assistants sociaux peuvent collaborer avec les gouvernements et les groupes non gouvernementaux à la fourniture des services sociaux. La plupart des assistants sociaux sont en contact avec d'autres prestataires de services, dans des institutions comme les services d'orientation pour les enfants qu'ils ont mis sur pied. Les hôpitaux, les cliniques, les écoles, les institutions religieuses, les centres d'accueil pour personnes âgées, les tribunaux et les centres de correction, les cités, etc.

Dans le cadre de cette interdépendance fonctionnelle et physique, les assistants sociaux assument souvent la responsabilité de rapprocher les organisations pour entreprendre des initiatives multidisciplinaires communes. Cette approche est primordiale pour le règlement de problèmes complexes.

Aussi, la Fédération recommande-t-elle que chaque gouvernement établisse un cadre national pour le développement social et définisse un ordre de priorité entre les problèmes. Chaque rapport de pays devra indiquer les ressources et stratégies nécessaires pour créer un partenariat avec les populations destinataires des services. Des évaluations et un suivi périodiques devraient permettre de répondre aux principaux besoins non satisfaits. D'une manière générale, la collaboration permet de tirer continuellement parti des occasions qui se présentent pour régler les problèmes graves³. Il faut appuyer les mesures prises au niveau international pour combattre les phénomènes générateurs de pauvreté, comme la spéculation monétaire (voir la crise asiatique).

Tous les prestataires, du secteur public ou non, y compris les organisations locales, doivent examiner les objectifs du Sommet afin de définir leurs propres priorités et leurs propres plans. Ils doivent collaborer, dans chaque pays et au-delà des frontières, à la mise au point et à l'application de plans de développement social capables de mettre un frein à l'injustice et d'éliminer les situations déshumanisantes. Il faut espérer que l'an 2000 ouvrira un millénaire exempt des fléaux de la guerre et du génocide, un millénaire où des millions de personnes ne seront pas déracinées pour des raisons militaires et économiques.

Notes

¹ Acte constitutif de la Fédération internationale des assistants sociaux et assistantes sociales, 1998.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 82.

³ Ibid., par. 83.